



COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION
PROCÈS-VERBAL
99^e séance tenue le mercredi 9 mars 2016 à 17 h
Maison du Citoyen, salle de comités, 2^e étage
25 rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres

M^{me} Myriam Nadeau, présidente – Conseillère – District de Pointe-Gatineau (n^o 11)
M. Jean Lessard, membre – Conseiller – District de la Rivière-Blanche (n^o 16)
M. Mario Courchesne, secteur paragouvernemental
M^{me} Sophie Lamothe, citoyenne

Secrétaire

M. David Leclerc, responsable de la Section de l'habitation

Personnes-ressources

M. Réjean Martineau, chef de division aménagement et revitalisation
M. Gaétan Rodrigue, chargé de projets à l'habitation
M. David Leclerc, responsable de la Section de l'habitation

ABSENCES :

Membres

M. Gaétan Beaudoin, secteur privé
M. Xavier Daneau-Ferland, citoyen
M. Sébastien Demers, secteur privé
M. Mario Gauthier, secteur paragouvernemental
M^{me} Geneviève Ouimet, secteur communautaire
M^{me} Stéphanie Rajotte, secteur communautaire

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, responsable de la Section commissions et comités

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre l'assemblée à 16 h 30.

2. Date de la prochaine assemblée

On confirme que la prochaine séance régulière aura lieu le 6 avril 2016.

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CPH, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier.



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

3. Prévoir une participation municipale dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, volets 1 et 2 – Projet de logements abordables et communautaires Logement Outaouais – Projet du Plateau – Boulevards du Plateau, d'Europe et la rue de Londres, village urbain Du Plateau – District électoral du Plateau – Maxime Tremblay

Quelques questions et commentaires :

- On se demande si le nombre de logements sera suffisant pour assurer la viabilité de la cuisine.
- On propose d'augmenter le nombre de logements.
- On donne l'exemple d'un projet similaire (Bel-Âge) qui est un succès.
- On précise que le changement de zonage ne vise que le terrain afin d'autoriser un immeuble de 70 logements.
- On se demande si l'organisme puisera à même la liste de l'OMH.
- On indique que l'organisme a déjà sa propre liste d'attente, mais qu'il y a de l'ouverture à puiser à même celle de l'OMH.
- On propose que deux conditions soient indiquées lors de la réservation des logements :
 - déposer à l'engagement conditionnel un plan d'affaires pour la cuisine
 - demander à l'OMH la liste des ménages qui ont démontré de l'intérêt pour du logement offert par des OBNL.

R-CPH-2016-03-09 / 6

CONSIDÉRANT QUE la Commission permanente sur l'habitation (CPH) a le mandat de sélectionner les projets de logements abordables et communautaires et de recommander au conseil municipal, l'aide financière attribuée à chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Logement Outaouais, avec l'aide de son Groupe de Ressources Techniques, a soumis un projet qui consiste à la construction d'un bâtiment comprenant, au total, 70 logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été soumis en volets 1 et 2, sous la formule « Construction neuve – Appel d'offres » du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du projet a été réalisée selon les objectifs du Guide du fonds de gestion pour les logements abordables et communautaires de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'à titre de ville mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ), Gatineau a comme rôle de s'assurer de sélectionner des projets qui rencontreront les standards définis dans le cadre du programme AccèsLogis Québec :

QUE cette Commission recommande au conseil de prévoir, pour le Projet de logements abordables et communautaires Logement Outaouais – Projet du Plateau, situé en bordure des boulevards du Plateau, d'Europe et de la rue de Londres, une aide financière équivalente au financement de la contribution du milieu de 15 % et une contribution municipale d'un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer pour les locataires admissibles au Programme de supplément au loyer.

RECOMMANDÉE

4. Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 20.